

**BTP CFA
POITOU-CHARENTES**

Association régionale des CFA du BTP de Poitou-Charentes



FILIÈRE FLUIDES/MÉTAL



DIPLOME / QUALIFICATION

**Titre Professionnel
Technicien d'installation et de maintenance
de pompe à chaleur (TIMPAC)**



Modalités d'évaluation :

Contrôle en Cours de Formation (CCF) et Epreuves ponctuelles.

Possibilité de valider le titre partiellement par blocs de compétences (obtention de certificats de compétences professionnelles –CCP)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de sa formation, le titulaire du TP TIMPAC sera un professionnel du bâtiment qui, en respectant les normes fixées par le DTU, sera capable de :

- Gérer l'ensemble du processus relatif aux pompes à chaleur : conseil au client, installation, maintenance et amélioration du système.
- Connaître les différents types de pompes à chaleur air/air, air/eau, eau/eau et leurs spécificités.
- Maîtriser les avantages, inconvénients, condition optimale d'usage et les obligations légales à respecter.

CONTENU DE LA FORMATION & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Enseignements professionnels

Bloc de compétences 1 : Conseil au client et proposition d'une solution d'installation de pompe à chaleur (PAC)

- Identifier les besoins et les contraintes
- Analyser les types de PAC, financements, réglementation
- Définir une solution technique et réaliser un devis
- Planifier l'intervention

Bloc de compétences 2 : Installation de la pompe à chaleur

- Préparer le matériel et le chantier
- Gérer la dépose d'une installation, les risques, et déchets dans le respect de l'environnement
- Installer et raccorder les différents éléments frigorifique, électrique, fluidiques en suivant les schémas et notices fabricants

Bloc de compétences 3 : Mise en fonctionnement de la pompe à chaleur et clôture du chantier

- Mettre en service et paramétrer l'installation
- Réaliser les tests et essais
- Nettoyer le chantier
- Rédiger un compte rendu et expliquer au client

Bloc de compétences 4 : Maintenance d'une pompe à chaleur

- Assurer la maintenance préventive et corrective
- Diagnostiquer des dysfonctionnements
- Remettre en état et tester
- Analyser et optimiser des performances
- Proposer des possibilités d'améliorations à son client ou sa hiérarchie

Prévention des risques professionnels, selon les réglementations en vigueur et la certification préparée (Sensibilisation et/ou formation et/ou Habilitations, ...) :

- Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP) Sauveteur & Secouriste du Travail (SST)
- Prévention aux risques électriques
- Prévention des risques liés au travail en hauteur
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Aptitudes à la manipulation des fluides frigorigènes – Cat. 1

Domaines généraux et/ou transversaux :

Communication professionnelle et relation client

TP TECHNICIEN D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DE POMPE À CHALEUR

FICHE DÉTAILLÉE

Bâtiment CFA Normandie

RNCP 36930

Enregistrement le 29/09/22

**NOUVEAU
OUVERTURE EN OCTOBRE 2025**



DATES / DURÉE / RYTHME / MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dans le secteur d'activité du diplôme.

Entrée en octobre :

Parcours en 1 an : 420 heures (Horaires CFA à préciser)

Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de votre expérience et de vos acquis

Rythme d'alternance : en général 1 semaine CFA / 2 semaines entreprise



LIEU DE FORMATION

BTP CFA 17 : Saint Jean d'Angély



PUBLIC CONCERNÉ

En apprentissage :

- Agé de 16 ans à 29 ans révolus
- Dérogation d'âge nous consulter

En formation continue :

- en contrat de professionnalisation, être âgé de 16 ans à 25 ans révolus,
- Demandeurs d'emploi ou salarié, nous consulter

PRE-REQUIS

Être titulaire d'une certification de niveau 3 ou supérieure dans la filière IS/IT/Génie Climatique ou Electricité

Pour toute autre certification, contacter le CFA pour vérification des conditions d'admissibilité

+ d'infos et inscription



METIERS VISES

- Technicien d'installation et de maintenance de pompe à chaleur
- Technicien d'installation de pompe à chaleur
- Technicien de maintenance de pompe à chaleur
- Conseiller pompe à chaleur
- Technico-commercial pompe à chaleur
- Auto-entrepreneur en pompe à chaleur
- Représentant d'un fabricant pompe à chaleur



SUITE DE PARCOURS

Possibilité d'accéder à :
*TP Chargé(e) d'Accompagnement à la
Rénovation Energétique du Bâtiment Niveau 5*

Inscription - nous contacter :

BTP CFA 16 : 05.45.90.14.11

veronique.malgogne@btpcfa-poitou-charentes.fr

BTP CFA 17 : 05.46.74.37.22

marie.bonnaud@btpcfa-poitou-charentes.fr

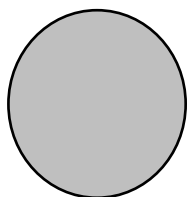
BTP CFA 86 : 05.49.57.52.65

sandrine.gauci@btpcfa-poitou-charentes.fr
laurence.bertin@btpcfa-poitou-charentes.fr

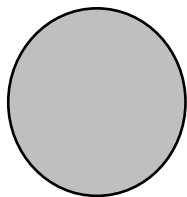
BTP CFA Poitou-Charentes : 05.49.57.11.33

btpcfa.poitoucharentes@btpcfa-poitou-charentes.fr

NOS CHIFFRES CLÉS



APPRENTIS
FORMES EN 20__

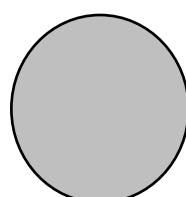


DE SATISFACTION

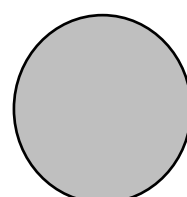
**NOUVEAU OUVERTURE
octobre 2025**



DE REUSSITE A
L'EXAMEN



ABANDONS /
RUPTURES



D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
OU POURSUITE
D'ETUDE

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Alternance CFA/Entreprise basée sur une pédagogie active

En présentiel : Apports théoriques et mises en situations pratiques (travaux dirigés). Travaux pratiques sur plateaux techniques et logiciels métiers. Projets tutorés sur un cas réel. Mise en situation professionnelle

A distance : Accès possible à des supports pédagogiques relatifs aux enseignements technologiques.

MOYENS PEDAGOGIQUES



MOYENS MATERIELS

Plateaux techniques équipés de matériels professionnels (postes et outillages individuels et/ou collectifs)
Des salles de formations adaptées aux enseignements technologiques et généraux



INTERVENANTS

Des formateurs experts du domaine professionnel
Une équipe chargée de l'animation et du suivi socio-éducatif



RÉFÉRENT HANDICAP

Notre site est adapté aux personnes à mobilité réduite.
Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.



TARIFS

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation :
Frais de formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise conformément à la grille tarifaire de France Compétences

Formation continue :
Selon votre situation, nous consulter